Les Coteaux

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
GREFFIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ,

Avis est par les présentes donné par la soussignée que, lors de la séance du conseil municipal, tenue le 16 novembre 2026, le conseil municipal a adopté une résolution afin de modifier l'heure de la séance ordinaire du conseil prévue le 14 décembre 2026.

Ainsi, la séance ordinaire du conseil municipal qui devait débuter à 19 h se tiendra exceptionnellement à 19 h 45, à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville.

Cette modification est rendue nécessaire afin de permettre la tenue préalable d'une activité de reconnaissance des organismes reconnus de la Municipalité ainsi que de la séance extraordinaire du conseil pour l'adoption du budget 2027 et du programme triennal d'immobilisations 2027-2028-2029.

DONNÉ aux Coteaux, ce 17e jour du mois de novembre deux mille vingt-six.

Zoë Lafrance
Signé le 2026-11-17 13:40:36 EST

Zoë Lafrance
Greffière

Municipalité des Coteaux
65, route 338, Les Coteaux,
(Québec) J7X 1A2

T. 450 267-3531 | F. 450 267-3532
reception@les-coteaux.qc.ca
www.les-coteaux.qc.ca